

DELIBERATION N°11-26-C

Savoie Grand Revard – Tarifs des activités estivales 2026 (compétences obligatoires)

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à 18h30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 février 2026 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry		Grand Lac		Présents	Absents
TITULAIRES	Présents	Absents	TITULAIRES	Présents	Absents
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
SCIASCIA Mathieu	X	X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain	X		FRAYSSE Claudie		X
REGARAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Eius absents Grand Lac		Donne pouvoir à	
REVOL Karine		VAIRYO Nicolas	
Eius absents Grand Chambéry		Donne pouvoir à	
GENNARO Alexandre		FERRARI Sandra	

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	1	15
Grand Lac	17	3	7	1	8

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

Secrétaire de séance : VANIN Gaëtan

Arrivé le :

12 MARS 2026

Préfecture de la Savoie

DELIBERATION 11-26-C

La présidente rappelle qu'il appartient au conseil syndical de fixer la politique tarifaire de la région Savoie Grand Revard

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire de l'été précédent.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des stations des Bauges,

Pour le secteur Savoie Grand Revard, il est proposé d'approuver la grille tarifaire jointe relative aux activités estivales applicable à partir du 1^{er} avril 2026.

LE REVARD - Tapis de l'Observatoire				
	TARIFS NORMAUX		TARIFS REDUITS	
	Tarif unique	Tarifs partenaire (≈ -20%)	Tarifs Handi (≈ -50%)	
ESPACE TUBING (LUGE, JUMP, TROTTINETTE)				
1 Passage	4.00 €	4.00 €	2.00 €	
2 Passages	6.00 €	5.00 €	3.00 €	
6 Passages	16.00 €	13.00 €	8.00 €	
10 Passages	25.00 €	20.00 €	13.00 €	
30 Passages	72.00 €	58.00 €	36.00 €	
50 Passages	100.00 €	80.00 €	50.00 €	
Accès tapis uniquement				
Accès tapis journée	10.00 €	8.00 €	5.00 €	
Support rechargeable		2.00 €		

LA FECLAZ - TELESIEGE DE L'ORIONDE (PIÉTONS & VTT)

	TARIFS NORMAUX	TARIFS REDUITS						
	Adulte à partir de 18 ans	Jeune 6-17 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Handi (≈ -50%)	Conditions commerciales particulières (≈ -)	Groupe à partir de 15 pers.	Organismes conventionnés Moniteur MCF 50% (Clients / Stagiaires Non Concernés)	
1 Passage Piéton ou VTT	8.00 €	8.00 €	offert	4.00 €	3.00 €	7.00 €		
½ Journée (3 heures)	16.00 €	14.00 €	offert	8.00 €	5.00 €	14.00 €		
Journée (10/13h - 14/17h)	18.00 €	16.00 €	offert	9.00 €	6.00 €	16.00 €		
2 jours consécutifs	27.00 €	24.00 €	offert	13.50 €	9.00 €	24.00 €		
6 jours consécutifs	70.00 €	60.00 €	offert	35.00 €	21.00 €	60.00 €		
Saison Été Télésiège accès illimité au télésiège + 6 passages tubing revard offerts	90.00 €	74.00 €		45.00 €	27.00 €	74.00 €	45.00 €	
Indemnité forfaitaire	90.00 €	80.00 €		45.00 €				
Forfait illimité journée événement sur convention ou opération commerciale	1 750.00 €				525.00 €		875.00 €	
Support rechargeable au passage : 1 par goupe à partir de la demi-journée : 1 par personne	2.00 €							
PASS TRIBU ÉTÉ								
accès illimité au télésiège de l'Orionde + 50 passages Tubing + 10 passages par personne supplémentaires + accès piste ski-roues de 13h30 à 17h sur stade								
PASS TRIBU ÉTÉ						Durée	4 personnes	par personne supplémentaire
1 support/personne à 2€ pour l'accès télésiège + 1 support offert/famille pour les passages tubing						6 jours consécutifs	149.00 €	32.00 €

LA FECLAZ - STADE MULTI-ACTIVITÉS (SKI-ROUES - ROLLERS – BIATHLON)

	Durée	TARIFS NORMAUX			TARIFS REDUITS				
		Adulte à partir de 18 ans	Jeune 6-17 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Ecoles de ski et structures événementielles avec convention	Groupe à partir de 10 pers.	Handi (≈ -50%)	Conditions commerciales particulières (≈ -70%)	Clubs avec convention
Réservation 1 couloir de tir (jusqu'à 2 personnes par couloir)	½ journée				10.00 €				
Personne supplémentaire par couloir	½ journée				4.00 €				
Accès piste ski-roues	½ journée	6.00 €	5.00 €	payé avec adulte payé	suivant convention	5.00 €	3.00 €	2.00 €	
Accès piste ski-roues + Pas de Tir	½ journée	9.00 €	7.00 €		suivant convention	7.00 €	4.50 €	3.00 €	
Saison Piste ski-roues	saison été	55.00 €	40.00 €	payé avec adulte payé	suivant convention	40.00 €	27.50 €	17.00 €	
Saison Piste ski-roues + Pas de Tir	saison été	80.00 €	60.00 €		suivant convention	60.00 €	40.00 €	24.00 €	inclus forfait hiver
Supplément saison piste ski-roues personnes titulaires d'un Nordic Pass de l'année	saison été	38.50 €	28.00 €		suivant convention				

DISPOSITIONS DIVERSES AUX TARIFS ÉTÉ 2026

La ½ journée s'entend le matin jusqu'à 13h ou l'après-midi à partir de 14h

Frais d'envoi 5.00 €

Duplicata de forfait 0+A42:J59A41:J59A40:J59A46:J59A56A44:J59A4A41:J59

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs des activités estivales 2026 tels que présentés ci-dessus pour le secteur Savoie Grand Revard

Fait à Aix les Bains, le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance
VANIN Gaëtan



Votants	23	2 PROCURATIONS : GENNARO Alexandre – REVOL Karine
Ne prend part au vote		
Suffrages exprimés		
Vote POUR		BERTHOMIER Christian - DUMAZ Gérard - DUMAZ Régis - FABRE Marjse - FERRARI Marcel - FERRARI Sandra - GALENE Pierre-Damien - MIGUET Vincent - PIERRETION Christophe - REPENTIN Thierry - TRAHAND Cécile - VANIN Gaëtan - BEBERT Thierry - CARACO Alain
Vote CONTRE		CAMUS Gilles - CHAPUIS Nicolas - GIMENEZ André - MOUGNIOTTE Alain - PETIT GUILLAUME Sophie - PIGNIER Régis - VAIRYO Nicolas
Abstentions		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.